

République française - Liberté - Égalité - Fraternité

Arrêté du Président

N° 2024-146

MB/MC/HD

OBJET : Examens professionnels d'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des ingénieurs, territoriaux - session 2024. Liste des correcteurs.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, Livre III, titre II, chapitre III et notamment les articles, L320-1 à L321-3, L523-1, L525-3 à L523-6,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions communes applicables aux cadres d'emploi des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu de décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu par l'article 10 du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2023-306 du 6 novembre 2023 modifié portant ouverture de la session 2024 des examens professionnels d'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu ensemble les arrêtés n° 2022-244 du 14 septembre 2022, et n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et des examens professionnels entre les centres de gestion de la région Ile-de-France,

Considérant qu'il convient de fixer la liste des correcteurs de la session 2024 des examens professionnels d'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

ARRETE

Article 1 : La liste des correcteurs de la session 2024 des examens professionnels d'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, est arrêtée comme suit :

ATIK BLONDEL Samia
BACHIR Souleyman
BAGUENARD Nicolas
BARBEROUX Martine
BATONGA Pierre-Albert
BEAULIEU Cécilia
BENSAID Nafa
BOURLIEUX Amélie
BOUZEMI Hafida

BRÜCKER-GOMIS Isabelle
BULTIEAU Jean-Pierre
CASALASPRO Muriel
CHRETIEN Vincent
COMMON Patrick
CRISTINI François
DELTHIL Antoine
DELUCHEY Jean-Philippe
DIALLO Madani
FONTAINE Philippe
FORGEOT Déborah
FOUBERT Thierry
GAYDIER Franck
HASSOUNI Lobna
JULIEN Fabrice
MARCHE Stéphane
MOIGNOUX Auriane
PICOT Franck
REA Bruno
REYNAUD-DERREVEAU Isabelle
RISCH Philippe
TASTARD Olivier
VAUGON Jérôme
WOJNAROWSKI Stéphane
ZARZELLI Yves

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 18 juin 2024

Pour le président et par délégation,
Le directeur général adjoint des concours,
de la santé et de l'action sociale



Benoît HAUDIER

Publié par affichage électronique sur le
site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr
Le ...27/06/2024.....